



Commerciale qui n'obtient pas son licenciement

Par **cheyenne66**, le **23/01/2009** à **14:38**

[b]je suis attachée commerciale pour une société de vente de sites web. Cette société ne respecte pas les engagements pris ni avec leurs clients ni avec leurs employés. De ce fait j'ai décidé d'arrêter de travailler pour eux et je leur ai demandé un licenciement sachant que cette histoire dure depuis le mois d'octobre. La société m'a fait parvenir des documents (avec des informations erronées) pour m'inscrire aux assedic ainsi qu'à l'ANPE et un solde de tout compte mais je n'ai toujours pas de lettre de licenciement. De plus j'ai été en arrêt de travail durant 3 semaines, j'ai donc reçu un document de la part de la sécurité sociale à remplir et à envoyer à mon employeur qui lui devait compléter sa partie et le retourner à cet organisme mais la société ne l'a pas fait. [s]Conclusion:[/s] défaut de paiement niveau salaire et impossibilité de m'inscrire au chômage donc plus aucuns revenus avec tout ce qui en découle (loyers impayés etc...) Que dois-je faire? [/b]

Par **Visiteur**, le **23/01/2009** à **15:58**

Que dois-je faire?

peut être un petit bonjour et éventuellement un merci...

je dis ça comme ça !!!!!!!!!!!!! c'est pas obligé d'être poli sur les forums !!!!

Par **frog**, le **23/01/2009** à **16:21**

Je vous conseillerais de privilégier la résiliation judiciaire de votre contrat de travail à la lumière des griefs que vous exposerez.